

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 mai 2016

Président de séance : Alphonse KOENIG, Maire
Secrétaire de séance : Sandra GERLING

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux 05 avril 2016
- 2) Projet de lotissement communal «Les Jardins 5»
 - Attribution des travaux d'aménagement
 - Lot N°1 : Voirie : € 141 945,70 HT
Sté DENNI-LEGOLL – 67870 GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM
 - Lot N°2 : Réseaux d'assainissement et d'eau potable : € 186 956,20 HT
Sté SPEYSER – 67150 GERSTHEIM
 - Lot N°3 : Réseaux secs : Eclairage public, réseau téléphonique, fibre optique et réseau gaz en attente : € 88 947,70 HT
 - Sté BOUYGUES ENERGIES – 67720 HOERDT
 - Approbation de la convention de raccordement électrique : € 41 689,62 HT
 - Sté Electricité de STRASBOURG
 - Conclusion d'une ligne de trésorerie : € 300 000,00
 - Caisse d'Epargne d'Alsace
- 3) Location de la Maison Communale sise 11 rue des Roses
 - M. et Mme Stéphane WOLFF
- 4) Renonciation à l'exercice du droit de préemption
 - Cession d'un bien immobilier sis 18 rue du Gal Leclerc
 - Section 2 parcelle N°15 : surface 7 ares 69
- 5) Projet de mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie
 - Mission complète de contrôle technique
 - Sté SOCOTEC – 67000 STRASBOURG : € 2 550,00 HT
 - Mission de coordination SPS
 - Sté SOCOTEC – 67000 STRASBOURG : € 1 850,00 HT
- 6) Recours au Conseil d'Etat
 - Dossier «Grand Hamster d'Alsace»
 - Décision du Conseil d'Etat du 15 avril 2016 portant annulation des arrêtés du 6 août 2012 et 31 octobre 2012
- 7) Constitution de partie civile
 - Audience N° Parquet 15273000022
- 8) Communication

1) Approbation des procès-verbaux du 05 avril 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux 05 avril 2016

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 mai 2016

2) Projet de lotissement communal «Les Jardins 5»

Le Conseil Municipal attribue les travaux de viabilisation du lotissement «Les Jardins 5» comme suit :

- Lot N°1 : Voirie : € 141 945,70 HT
Sté DENNI-LEGOLL – 67870 GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM
- Lot N°2 : Réseaux d'assainissement et d'eau potable : € 186 956,20 HT
Sté SPEYSER – 67150 GERSTHEIM
- Lot N°3 : Réseaux secs : Eclairage public, réseau téléphonique, fibre optique et réseau gaz en attente : € 88 947,70 HT
Sté BOUYGUES ENERGIES – 67720 HOERDT.

Par ailleurs, il approuve la convention de raccordement électrique de € 41 689,62 HT de la Sté ELECTRICITE DE STRASBOURG.

Enfin, le Conseil Municipal conclue une ligne de trésorerie de € 300 000,00 d'une durée de 12 mois au taux Euribor à 3 mois plus une marge de 1,05 % compte tenu du décalage de trésorerie généré par :

- d'une part le règlement des factures relatives aux travaux de viabilisation dudit lotissement
- d'autre part de la cession des terrains de construction.

3) Location de la Maison Communale : 11 rue des Roses **M. et Mme Stéphane WOLFF**

Le Conseil Municipal a retenu la candidature de M. et Mme Stéphane WOLFF pour la location de la maison communale sise au 11 rue des Roses avec effet au 1^{er} août 2016 avec un loyer de € 850,00 par mois plus les charges locatives.

Divers travaux d'aménagements à l'intérieur de la maison seront effectués en régie par les agents communaux.

4) Renonciation à l'exercice du droit de préemption **Cession de biens immobiliers sis 18 rue du Gal Leclerc – 67880 INNENHEIM**

Le Conseil Municipal renonce à l'exercice de son droit de préemption concernant la cession du bien immobilier sis 18 rue du Gal Leclerc.

5) Projet de mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie

Le Conseil Municipal retient les propositions de la Sté SOCOTEC sise 67000 STRASBOURG portant respectivement sur :

- une mission complète de contrôle technique : € 2 550,00 HT
- une mission de coordination SPS : € 1 850,00 HT

au titre du projet d'extension du bâtiment de la Mairie en vue de sa mise aux normes pour son accessibilité.

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 mai 2016

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 mai 2016

6) Décision du Conseil d'Etat du 15 avril 2016 portant annulation de :

- **l'arrêté du 06 août 2012 qui avait institué le rayon de 600 mètres autour d'un terrier de hamster connu au cours des deux dernières années au titre d'une protection dite «dynamique»**
- **l'arrêté du 31 octobre 2012 qui avait institué un périmètre dit «zone de protection stricte pour l'habitat du hamster»**

Le Conseil Municipal a pris note de l'annulation des deux arrêtés mentionnés ci-dessus.

Par ailleurs, il demande au Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, l'instauration rapide d'une concertation responsable et efficace afin de définir ensemble des modalités à mettre en œuvre pour construire un dispositif partagé et porté visant à assurer des conditions de conservation pérennes de l'espèce «Grand Hamster d'Alsace» tout en préservant un développement raisonné et maîtrisé des collectivités territoriales, en s'inspirant notamment de la proposition faite par les élus du Territoire des Terres de Sainte Odile lors de la réunion tenue le 5 septembre 2014 à OBERNAI avec les Services de la DREAL

Le Conseil Municipal se déclare opposé aux relâchés d'hamsters d'élevage sur le ban communal aussi longtemps que la négociation entre les Services de l'Etat et les collectivités territoriales concernées n'a pas abouti à la conclusion d'un projet partagé et porté de protection du «Grand Hamster d'Alsace» dans le respect du développement des collectivités locales concernées.

7) Constitution de partie civile

Le Conseil Municipal décide que la Commune se constitue partie civile au titre de l'audience du 19 mai 2016 au titre des dégradations commises :

- à un des terrains de football
- aux abords enherbés de la salle polyvalente, de l'aire de jeux, des terrains de tennis et de l'étang de pêche

dans la nuit du 28 novembre 2014 au 29 novembre 2014.

Le Conseil Municipal a rappelé que les dépenses générées par la remise en état de ces différents terrains communaux s'étaient élevées à € 9 783,24 TTC

8) COMMUNICATION

Le Conseil Municipal prend connaissance de :

- l'organisation de la fête du vélo le 16 mai 2016 par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile.
Cette journée ludique et conviviale a pour but de promouvoir les itinéraires cyclables qui ont été aménagés sur le territoire de Sainte Odile ces dernières années par la Communauté de Communes.
Pour cette journée découverte, destinée principalement aux familles, deux circuits seront proposés :
 - un circuit court de 17 kilomètres
 - un circuit long de 30 kilomètres
- l'ouverture de la piscine plein air d'OBERNAI le samedi 11 juin 2016

COMMUNE D'INNENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 mai 2016

- l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées dans le cadre du projet de réalisation d'Autoroute de Contournement Ouest de STRASBOURG dénommé le «GCO»
 - de la tournée de conservation cadastre effectuée courant mai 2016 par le bureau des Géomètres du Centre des Finances Publiques de MOLSHEIM. Pour mener à bien sa tâche de lever des modifications concernant des propriétés bâties, le géomètre des services du cadastre sera amené à pénétrer dans les propriétés privées
 - de l'excellence de l'animation «journées médiévales» à destination des écoles maternelle et élémentaire grâce au professionnalisme et à la compétence de l'équipe «Guerre et Chevalerie». Ce spectacle permettait non seulement de découvrir la vie quotidienne d'un chevalier, mais surtout de plonger les élèves dans l'univers médiéval avec un mélange de pédagogie, d'humour et de spectaculaire
 - du courrier de M. Germain KLEIN demeurant 3 rue de l'Oelberg l'informant que le nettoyage de la rue Brant dans un but de débarrasser la chaussée de la boue tombée des engins agricoles entraîne, par temps sec, la création d'un nuage de poussière lors des passages des véhicules automobiles à grande vitesse. Cette poussière se dépose sur les propriétés et les terrasses voisines. Aussi, il sollicite la Commune pour la mise en place d'un ralentisseur dans la rue Brant.
Une étude quant à cette proposition sera engagée par le Conseil Municipal avant de prendre une décision définitive y relative.
 - de la réunion d'information tenu le 21 avril 2016 à STOTZHEIM afin de présenter le déploiement du très haut débit en Alsace, son calendrier ainsi que les modalités financières y relatives
 - de la transmission des demandes ci-après au service instructeur de la Commune en l'occurrence l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique «ATIP» :
 - a) Certificat d'urbanisme :
 - M^e Jacques BILGER : Section 49 parcelles 514/106 et 516/106
Notaire 17 route de Barr
 - M^e Martial FEURER : Section 2 parcelle 75
Notaire 18 rue du Gal Leclerc
 - b) Permis de démolir :
 - M. David BORD : démolition de la grange
39 rue du Gal de Gaulle
-